

LE PROJET DE SOINS ANTICIPÉ, PARLONS- EN !

Journée à thème de ASRIMM 27.04.2024

Robin Reber, Chef de projet
Réseau Santé Région Lausanne

LES PARTENAIRES DU PROJET

Porte le déploiement cantonal et régional / coordination / communication / entretien de la communauté de pratique

Garant des formations et de ses améliorations, "réfèrent métier", co-construit et anime les formations

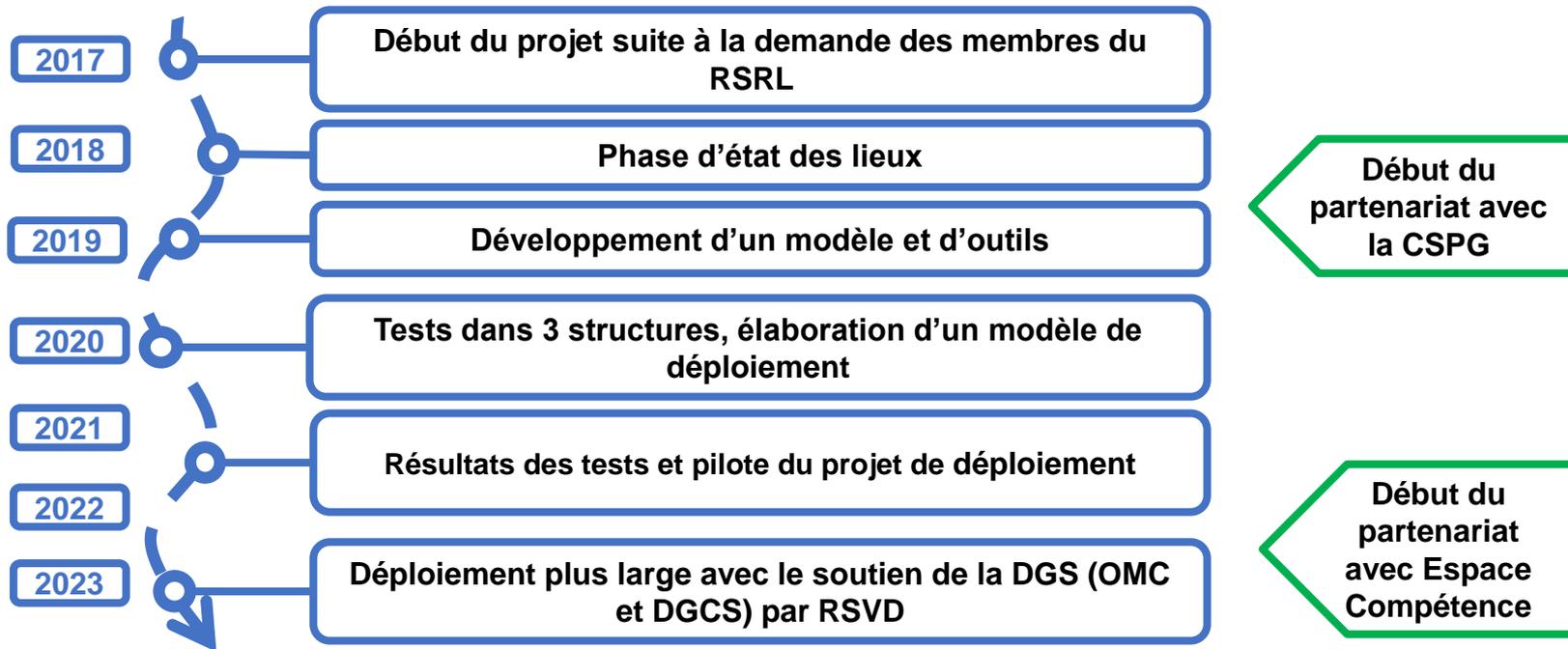
Soutien financier : formation / communication / déploiement / prestation

Porteur de la formation / communication

Actif dans le déploiement sur l'ensemble du canton

Soutien financier : Déploiement / conception

HISTORIQUE DU PROJET



LE PROJET DE SOINS ANTICIPÉ, C'EST QUOI ?



Le projet de soins anticipé (ProSA) est un **processus de discussion** entre **une personne**, un-e **professionnel-le formé-e** et ses **proches**. Il vise à anticiper les décisions relatives aux soins en cas de perte de la **capacité de discernement**.

SES BUTS

- Anticiper les soins en vue **d'une perte de capacité de discernement**
- Permettre la prise de **décision de manière libre et éclairée**
- Eviter les **"urgences décisionnelles"**
- Favoriser le rôle du **représentant thérapeutique**

DÉMARCHE PROSA

Établir un lien de confiance

Au premier contact, le·la professionnel·le me présente le déroulement et les buts du ProSA.



+ choix du représentant thérapeutique

Nous commençons par aborder ma qualité de vie, mes valeurs et mes préférences pour ma santé.



Ces décisions sont écrites dans un document qui est transmis à mes proches et aux professionnel·le·s concerné·e·s qui m'accompagnent.



+ Signature des documents

Ensuite, je détermine les soins que j'accepte et ceux que je ne souhaite pas recevoir selon les circonstances.



+ détermination des objectifs thérapeutiques

LE PROSA EN VIDÉO

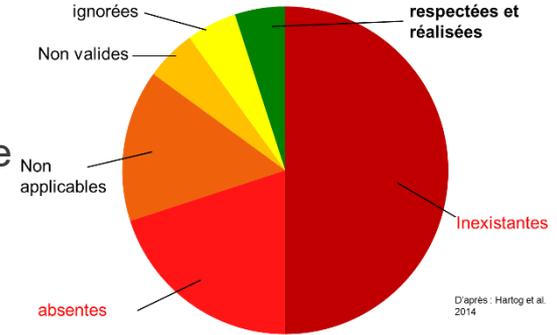


Lien pour la vidéo: https://www.youtube.com/watch?v=RfK43_D1ZE

POURQUOI AGIR ?

- Faible taux de directives anticipées (DA)
 - Pas de connaissance de l'outil
 - Difficulté pour les personnes d'anticiper leur fin de vie
 - Manque de connaissances médicales
- Intérêt, demande, accompagnement nécessaire, processus de communication

Directives anticipées



Advance Care Planning = Projet de Soins Anticipé

TROIS SITUATIONS D'INCAPACITÉ DE DISCERNEMENT

Situations d'incapacité de discernement

Situation d'urgence

Incapacité de discernement soudaine et inattendue

Durée incertaine



Directives en cas d'urgences médicales

Incapacité de discernement de durée indéterminée

En cas de maladie grave, p.ex. après une urgence, aux soins intensifs

Durée incertaine



Directives: objectifs thérapeutiques sur la base de pronostics médicaux

Incapacité de discernement durable

En cas de perte de conscience, p.ex. après un accident vasculaire, ou perte de capacité de discernement, p.ex. démence.

Durée: pour le reste de la vie



Directives: objectifs thérapeutiques, traitements thérapeutiques

LES OBJECTIFS THÉRAPEUTIQUES DU PROSA



Objectif thérapeutique A :
Prolongation de la vie, si cela est possible au niveau médical et justifiable



Objectif thérapeutique B :
Prolongation de la vie, avec certaines restrictions



Objectif thérapeutique C :
Mesures de confort, pas de prolongation de la vie

LES BÉNÉFICES DU PROSA

○ Effets et bénéfices attestés par la littérature

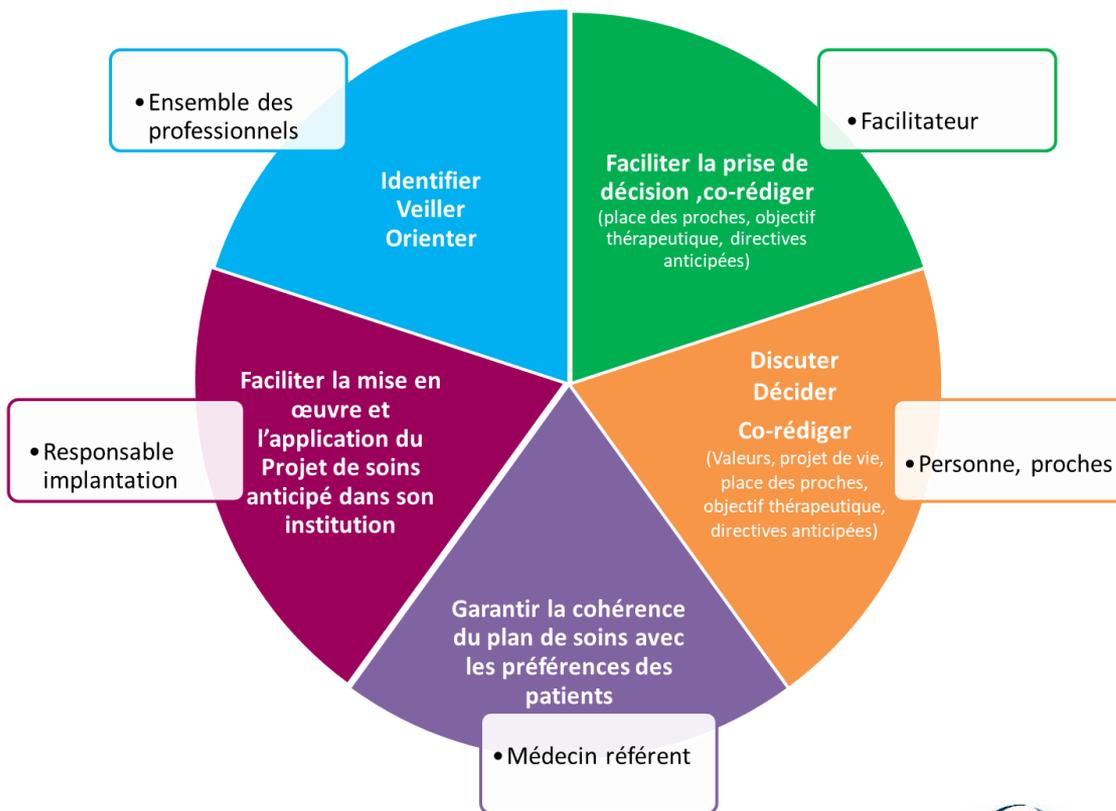
- ↑ Nombre de directives anticipées (Houben et al, 2014)
- ↑ Concordance entre préférences du patient et soins (Houben et al, 2014)
- ↑ Accès aux soins palliatifs (Brinkmann-Stoppelenburg, 2014, Khandelwal et al, 2015)
- ↓ Hospitalisations inappropriées, acharnement thérapeutique et dépenses en fin de vie

(Klingler et al, 2015, Martin et al, 2016) Brinkman-Stoppelenburg & al., The effects of advance care planning on end-of-life care: A systematic review, Palliative Medicine 1–26, 2014)

○ Bénéfices constatés dans la pratique

- Soulage et apaise les personnes, les proches, les professionnel·le·s
- Favorise l'autodétermination des patient·e·s
- Diminue le risque d'acharnement thérapeutique
- Permet une discussion ouverte avec ses proches et les professionnel·le·s
- Facilite la prise de décision pour les proches et soignant·e·s

DIFFÉRENTS RÔLES



QUELQUES CHIFFRES



104

PERSONNES FORMÉES



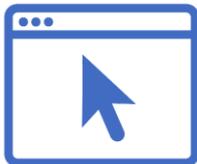
88%

DANS LE CANTON DE
VAUD



30

STRUCTURES
DIFFÉRENTES



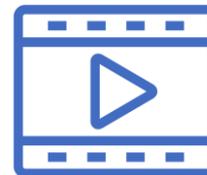
2858

VISITES SUR LE SITE
WEB



487

E-LEARNING SUIVIS



539

VUES SUR LA VIDÉO

POURQUOI FAIRE UN PROSA

Bénéfices

- Anticiper et faciliter la prise de décision concernant sa santé
- Faciliter la communication avec les proches et professionnel·le·s
- Pouvoir bénéficier de soins en accord avec ses souhaits et valeurs

Questions fréquentes

- Et si c'est trop pénible de remuer des sujets sensibles ?
- Où stocker mon ProSA, comment être sûr qu'il soit là si il m'arrive quelque chose ?
- Il y a-t-il un risque de non respect des directives anticipées ?

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN PROSA ?

- Site web www.projetdesoinsanticipe.ch
 - Possibilité de faire une demande de ProSA en ligne
 - Modalités différentes selon le lieu de domicile
- Accompagnement par l'ASRIMM
 - Nouvelle personne en cours de formation
- Certaines structures ont des personnes formées
 - CHUV soins palliatifs, réseaux de santé

POUR ALLER PLUS LOIN

- Un site internet pour centraliser toutes les informations, ressources, actualités, etc. :
 - www.projetdesoinsanticipe.ch
- Un [e-learning](#) de sensibilisation en 4 modules:
 - accessible sur le site web
- Des outils déjà existants ([flyer](#), [vidéo](#), une carte DA)
- [Une formation](#) “facilitateur-trice” en deux modules (5 jours au total):
 - 2 session par année à [Espace Compétences](#)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?